

L'Auditorat de l'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition d'Autopolis SA par Van Mossel Automotive Groep 4 NV

L'Auditorat de l'Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé le 4 décembre 2020 l'acquisition d'Autopolis SA par Van Mossel Automotive Groep 4 NV.

L'opération de concentration a été notifiée le 16 novembre 2020 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

Van Mossel Automotive Groep 4 NV est active dans la vente de voitures particulières et de véhicules utilitaires légers des marques Citroën, Peugeot, Kia, Abarth, Alfa Romeo, DS, Fiat, Jeep, Nissan, Opel, Mercedes et Mitsubishi. Elle dispose en outre d'un service de leasing opérationnel de voitures et son groupe est également actif dans la vente de voitures d'occasion et la réparation de carrosseries.

Autopolis SA est active en Belgique dans la vente de voitures particulières et de véhicules utilitaires légers des différentes marques : Ford, Hyundai, Suzuki, Landrover, Jaguar, Maxus, MG et Isuzu. Autopolis possède également 4 carrosseries en Belgique.

Dans sa décision du 4 décembre 2020, l'ABC constate que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne suscite pas d'opposition.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Antoon Kyndt
Auditeur
Tel: +32 (2) 277 84 27
Courriel: Antoon.Kyndt@bma-abc.be
Site internet : www.concurrence.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).